

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mai 2023 à 18h30.

La réunion a commencé à 18h48.

Présent.e.s :

- Yanis Bouhembel
- Hatim Haddad
- Timéo Mariage
- Marie Mauriello
- Adriana Mironescu
- Geoffroy Van Dessel
- Jade Vander Biest
- Simon Glaude
- Fabien Goedertier
- Ouwen Yuan
- Maxime de Kerchove
- Robin Taes
- Gregory Verbaanderd
- Camille Faivre-Walther
- Raphaël Nunez Cambron
- Habibata Barry
- Pedro Hutim Barbosa
- Hannah Slagmuylder
- Ahmed Abdi
- Liridon Demiri
- Zoé Smousse
- Romain Vanhoutte
- Louise Dumon
- Zoï Garganis
- Noa Belizaire
- Marie Van Overmeere
- Jessica Tielemans
- Michèle Tsogo
- Elizabeth Dierickx

Procuration :

- Procuration de Danaé Bertrand au profit d'Hannah Slagmuylder
- Procuration d'Ewelina Zagubien au profit de Romain Vanhoutte
- Procuration de Baptiste Vernaeve au profit de Marie van Overmeere
- Procuration d'Agata Zagubien au profit de Robin Taes
- Procuration d'Élodie Franckx au profit de Geoffroy Van Dessel
- Procuration de Léa Nelis au profit d'Adriana Mironescu
- Procuration de Clara Hébrant au profit de Camille Faivre-Walther.
- Procuration d'Emma Marine au profit de Timéo Mariage
- Procuration de Noa Belizaire au profit de Hatim Haddad

Absent.e.s :

- Arielle Simon
- Tom Kenis

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Accueil et mot du bureau ;
- 2) Approbation de l'ODJ et des procès-verbaux des Assemblées Générales précédentes
- 3) Selon les motifs de l'AG extraordinaire :
 - Retour sur l'année académique 2022-2023
 - Rencontre et échange avec la nouvelle AG
- 4) Varias

Résolution :

1. Accueil : Jade Vander Biest et Adriana Mironescu accueillent les membres.

2. Approbation de l'ODJ et du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente :
Les PV des AG précédentes ont été validés par l'AG. Les points « fusion » et « discours de la nouvelle liste » sont rajoutés à l'ordre du jour.

3. Selon les motifs de l'Assemblée Générale extraordinaire :

a) Fusion

Jade Vander Biest présente la « note intermédiaire sur la fusion » (voy. annexe 1). Celle-ci consiste en un cadre directeur pour la prochaine AG et l'AGL. Ce document reprend une série de points d'attentions communs à l'AGL et au CAU. La représentation sous régime fusion y est également décrite. Les statuts de l'AGL et du CAU devront être modifiés afin d'assurer une bonne collaboration et avoir une place au sein de l'AGL. Les élections devront également être synchronisées. Après l'année de transition, donc en 2024-25, possibilité pour les membres du CAU de se faire élire directement dans le conseil et le comité de l'AGL. Le côté financier de la fusion avec l'AGL est encore en cours de négociation.

Hatim Haddad demande si des mécanismes pour enforcer les points négociés sont prévus ? Jade Vander Biest et Adriana Mironescu répondent que non mais que le CAU dispose de l'appui du conseil de site et qu'elles tablent sur la bonne entente avec l'AGL.

Hatim Haddad demande comment cela fonctionnerait concrètement pour les élections ? Jade Vander Biest répond que cela pourra passer par les élections de site ou globale de l'AGL.

Timéo Mariage demande quel est le fonctionnement de l'AGL au niveau des AG. Jade Vander Biest répond que c'est le même processus que pour le CAU et qu'il a été négocié que l'AG se déroulera sur différents sites. Adriana Mironescu précise que le conseil de site (donc le CAU) tiendra toujours ses réunions, de bureau ou AG, à Saint-Louis.

L'AG approuve la note intermédiaire sur la fusion à l'unanimité.

b) Retour sur l'année académique 2022-2023

L'AG échange sur l'année passée et se remémore de bons souvenirs.

c) Rencontre et échange avec la nouvelle AG

L'actuelle et nouvelle AG échange.

d) Discours de la nouvelle liste

Hannah Slagmuylder et Yanis Bouhembel remercie, au nom de la nouvelle AG, les membres de l'AG précédente.

4. Varia :

Adriana Mironescu rappelle au commissaires de remplir le rapport d'activité.

L'AG a été clôturée à 20h57.